

Tournoi Mixte des Classements

REGLEMENT

Article 1 : Organisation :

Le Tournoi Mixtes des Classements est organisé par la commission sportive.

L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur.

Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

Article 2 : Conditions de participations :

Le Tournoi mixte des classements est réservé aux joueurs et joueuses possédant une licence traditionnelle à la FFTT.

Article 3 : Date et droits d'inscription :

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier : le **dimanche 13 janvier 2019**.

La date limite d'engagement est fixée au **vendredi 4 janvier 2019**.

Le droit d'engagement est de : **6,00 €**.

Article 4 : Les tableaux :

Le Tournoi Mixtes des Classements comporte 8 tableaux :

Tableau A : joueurs et joueuses classées 5 et 6 (soit compris entre 500 et 699 points).

Tableau B : joueurs et joueuses classées 7 et 8 (soit compris entre 700 et 899 points).

Tableau C : joueurs et joueuses classées 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points).

Tableau D : joueurs et joueuses classées 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points).

Tableau E : joueurs et joueuses classées 13 et 14 (soit compris entre 1300 et 1499 points).

Tableau F : joueurs et joueuses classées 15 et 16 (soit compris entre 1500 et 1699 points).

Tableau G : joueurs et joueuses classées 17 et 18 (soit compris entre 1700 et 1899 points).

Tableau H : joueurs et joueuses classées 19 et + (soit 1900 et plus).

NOTA : Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début septembre de la saison en cours.

Article 5 : Déroulement sportif :

Un joueur ne peut participer qu'à un seul tableau.

Toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points.

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (ou exceptionnellement 4, pour éviter une ou deux poules de 2 joueurs).

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour.

Les joueurs sont placés dans les poules par tirage au sort.

Les 2 premiers de chaque poule sont placés dans un tableau final à élimination directe ou les places de classement de 1 à X peuvent être jouées suivant le nombre de participants.

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :

- Le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- Le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
- Les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
- Les vainqueurs des poules 5 et 8 par tirage au sort pour les places 5 et 8 ;
- Les vainqueurs des poules 9 et 16 par tirage au sort pour les places 9 et 16 ;
- Etc. ;
- Les joueurs classés 2^{ème} de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif.

En accord avec les organisateurs, les juges-arbitres se réservent le droit de changer la formule de la compétition afin d'en permettre le meilleur déroulement sportif possible compte-tenu du nombre d'inscrits, du nombre de tables disponibles et des contraintes d'horaires.

Ces modifications pourront concerner :

- **Le regroupement de certains tableaux** dont le nombre de participants est trop faible.
- **Dans un tableau donné, la formule de la compétition :** poules puis tableau final ... ou formule « top » avec seulement une poule (ex : 8 joueurs) à l'issue de laquelle le classement final sera établi.
- **Dans un tableau donné, le nombre de joueurs par poule** (notamment si le choix d'une formule « top » est faite).